

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 92.195.824, un actif net de D : 90.588.590 et un bénéfice de la période de D : 1.595.027.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes post Conclusion**

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2026

**Le Commissaire aux Comptes**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

**(Montants exprimés en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Portefeuille-titres	4	57 364 026	44 781 286
Obligations et valeurs assimilées		52 808 291	41 488 277
Titres OPCVM		4 555 735	3 293 009
Placements monétaires et disponibilités		34 799 771	23 988 646
Placements monétaires	5	31 733 227	20 931 119
Disponibilités		3 066 544	3 057 526
Créances d'exploitation	6	32 027	17 712
 TOTAL ACTIF		 92 195 824	 68 787 644
 <b>PASSIF</b>			
Opérateurs créateurs	7	224 292	148 726
Autres créateurs divers	8	1 382 943	5 106
 TOTAL PASSIF		 1 607 235	 153 832
 <b>ACTIF NET</b>			
Capital	9	84 904 270	64 042 612
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		679	537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 683 641	4 590 663
 ACTIF NET		 90 588 590	 68 633 811
 TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		 92 195 824	 68 787 644

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	937 244	3 464 321	770 325	3 117 669
Revenus des obligations et valeurs assimilées		937 244	3 202 538	770 325	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		-	261 783	-	198 775
Revenus des placements monétaires	11	623 123	2 238 738	231 562	859 211
Revenus des prises en pension		202 242	777 920	245 760	1 293 829
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 762 608</b>	<b>6 480 978</b>	<b>1 247 648</b>	<b>5 270 709</b>
Charges de gestion des placements	12	(224 885)	(794 468)	(149 319)	(603 943)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 537 724</b>	<b>5 686 510</b>	<b>1 098 329</b>	<b>4 666 766</b>
Autres charges	13	(30 184)	(107 022)	(21 517)	(92 090)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 507 540</b>	<b>5 579 488</b>	<b>1 076 812</b>	<b>4 574 676</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(597 606)	104 153	(1 187 531)	15 986
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>909 934</b>	<b>5 683 641</b>	<b>(110 719)</b>	<b>4 590 663</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		597 606	(104 153)	1 187 531	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(153 543)	(20 155)	20 849	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		241 029	63 545	48 667	(115 528)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>1 595 027</b>	<b>5 622 878</b>	<b>1 146 328</b>	<b>4 613 880</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 595 027</b>	<b>5 622 878</b>	<b>1 146 328</b>	<b>4 613 880</b>
Résultat d'exploitation	1 507 540	5 579 488	1 076 812	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(153 543)	(20 155)	20 849	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	241 029	63 545	48 667	(115 528)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(5 950 357)</b>	<b>-</b>	<b>(5 036 194)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(9 347 253)</b>	<b>22 282 257</b>	<b>(23 424 960)</b>	<b>8 702 707</b>
 Souscriptions				
- Capital	30 892 819	211 923 811	62 596 960	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 449)	(42 010)	20 323	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	1 857 130	13 844 538	4 001 524	15 527 438
 Rachats				
- Capital	(39 638 937)	(191 089 431)	(84 841 355)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 009)	25 898	(13 171)	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(2 454 806)	(12 380 549)	(5 189 242)	(14 357 409)
 <b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(7 752 226)</b>	<b>21 954 778</b>	<b>(22 278 632)</b>	<b>8 280 393</b>
 <b>ACTIF NET</b>				
En début de période	98 340 816	68 633 811	90 912 444	60 353 419
En fin de période	90 588 590	90 588 590	68 633 811	68 633 811
 <b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	909 606	622 213	838 514	549 111
En fin de période	824 632	824 632	622 213	622 213
 <b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,853</b>	<b>109,853</b>	<b>110,306</b>	<b>110,306</b>
 <b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,61%</b>	<b>6,28%</b>	<b>1,74%</b>	<b>6,79%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 57.364.026 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		50 995 023	52 808 291	58,29%
	Obligation de sociétés		30 386 663	31 262 898	34,51%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 486	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	274 385	0,30%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	810 000	823 867	0,91%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	412 500	418 110	0,46%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 133 459	1,25%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	218 166	0,24%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 279 168	1,41%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 637 065	1,81%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 277 200	5,83%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	400 000	406 710	0,45%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 104 768	2,32%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 097 610	4,52%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 022 304	2,23%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	450 000	457 956	0,51%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	10 000	1 000 000	1 026 440	1,13%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 001	5 000 000	5 010 027	5,53%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing Subordonné 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 043 680	2,26%
TNA3Z7AYXXX2	Amen Bank SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	30 000	3 000 000	3 023 496	3,34%
	Emprunts national		13 999 060	14 343 392	15,83%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 294 370	1,43%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	197 661	0,22%
TNQVHB5WZ2K2	EMPNAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 816	0,02%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	104 848	0,12%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	10 500 000	10 747 639	11,86%
TNVI299YK4C1	EMPNAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 005 108	1,11%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	787 500	795 073	0,88%
TNGVARQJO7Y7	EMPNAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	177 877	0,20%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 202 002	7,95%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 079 568	2,30%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 122 434	5,65%
	Titres OPCVM		4 327 971	4 555 735	5,03%
TNF4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	22 800	3 690 913	3 727 321	4,11%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	72 575	0,08%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	457 677	0,51%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	148 492	0,16%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	149 669	0,17%
	TOTAL		55 322 993	57 364 026	63,32%
	Pourcentage par rapport au total actifs				62,22%

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 31.733.227 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	<b>Comptes à terme</b>		<b>14 400 000</b>	<b>14 884 152</b>	<b>16,43%</b>
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 800 411	6,40%
	Placement BTL au 03/08/2026 (au TMM)	360 jours	250 000	256 000	0,28%
	Placement BTL au 10/08/2026 (au TMM)	360 jours	260 000	265 979	0,29%
	Placement BTL au 12/11/2026 (au TMM)	360 jours	150 000	151 108	0,17%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	248 279	0,27%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	105 430	0,12%
	Placement Amen Bank au 09/03/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	5 000 000	5 023 645	5,55%
	Placement Amen Bank au 16/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	1 000 000	1 008 867	1,11%
	Placement Amen Bank au 02/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	94 jours	2 000 000	2 024 433	2,23%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 001 881</b>	<b>3,31%</b>
	Pension Livrée BTL au 02/01/2026 (au taux de 8,3%)	7 jours	1 100 000	1 101 466	1,22%
	Pension Livrée BTL au 05/01/2026 (au taux de 8,3%)	5 jours	1 900 000	1 900 415	2,10%
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>13 356 320</b>	<b>13 847 194</b>	<b>15,29%</b>
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL au 19/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	2 455 990	2 491 198	2,75%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	491 198	498 142	0,55%
TNZ9919UNML8	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	5 575 071	5 966 006	6,59%
TNKQUDB7GB37	Certificat de dépôt BNA au 16/02/2026 (au taux de 8,75%)	150 jours	971 859	991 370	1,09%
TN5FE02QNRG0	Certificat de dépôt BTL au 11/05/2026 (au taux de 9%)	180 jours	3 862 201	3 900 478	4,31%
	<b>TOTAL</b>		<b>30 756 320</b>	<b>31 733 227</b>	<b>35,03%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>34,42%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 32.027 , contre un solde de D : 17.712, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	21 697	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	4 805	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
<b>Total</b>	<b>32 027</b>	<b>17 712</b>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 224.292, contre D : 148.726, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	224 292	148 726
<b>Total</b>	<b>224 292</b>	<b>148 726</b>

**Note 8 : Autres créateurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.382.943, contre D : 5.106, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance du CMF	8 480	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 374 463	-
<b>Total</b>	<b>1 382 943</b>	<b>5 106</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	211 923 811
Nombre de titres émis	2 058 972
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(191 089 431)
Nombre de titres rachetés	(1 856 553)
Nombre d'actionnaires sortants	(436)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545
Régularisation des sommes non distribuables	(16 112)

Capital au 31-12-2025

Montant	84 904 270
Nombre de titres	824 632
Nombre d'actionnaires	939

### Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 937.244 , contre D : 770.325 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations	<u>565 053</u>	<u>1 636 023</u>	<u>295 679</u>	<u>1 043 424</u>
- Intérêts	565 053	1 636 023	295 679	1 043 424
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	<u>372 191</u>	<u>1 566 515</u>	<u>474 646</u>	<u>1 875 470</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	372 191	1 566 515	474 646	1 875 470
Revenus des titres OPCVM	=	<u>261 783</u>	=	<u>198 775</u>
- Dividendes	-	261 783	-	198 775
<b>TOTAL</b>	<b>937 244</b>	<b>3 464 321</b>	<b>770 325</b>	<b>3 117 669</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 623.123, contre D : 231.562 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/202 5	Période du 01/01 au 31/12/202 5	Période du 01/10 au 31/12/202 4	Période du 01/01 au 31/12/202 4
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	22 426
Intérêts des comptes à terme	265 052	792 148	122 689	482 681
Intérêts des dépôts à vue	12 650	49 446	16 104	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	345 421	1 397 144	92 769	319 498
<b>TOTAL</b>	<b>623 123</b>	<b>2 238 738</b>	<b>231 562</b>	<b>859 211</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 224.885, contre D : 149.319 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération de gestionnaire	224 885	794 468	149 319	603 943
<b>TOTAL</b>	<b>224 885</b>	<b>794 468</b>	<b>149 319</b>	<b>603 943</b>

### **Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 30.184, contre D : 21.517, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Redevance du CMF	25 197	89 016	16 730	67 669
Services bancaires et assimilés	186	186	46	68
Commission sur pensions livrées (*)	4 800	17 420	4 740	24 353
Autres	-	400	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 184</b>	<b>107 022</b>	<b>21 517</b>	<b>92 090</b>

(\*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

#### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.